Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt-sixième jour du mois de juillet an mil huit cent cinquante-deux, à deux heures du soir

Acte de mariage de Eugène Emeric

Âgé de vingt huit ans, né à la Valette département du Var le vingt huit du mois de février mil huit cent vingt quatre profession de Cassier domicilié à la Valette département du Var fils majeur de Jean Baptiste Emeric aussi profession de Cassier domicilié à la Valette département du var et de Claire Magdelaine Martel sans profession et domiciliée à la Garde département du var

Et de Claire Leopoldine Michel (Journalière)

Agée de dix neuf ans, née à la Garde département du var le vingt huit du mois de janvier mil huit cent trente trois domiciliée à la Garde département du var fille mineure de Thomas Michel profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du var et de Euphrosine Allard sans profession et domiciliée aussi à la Garde.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par Monsieur le Maire de la Valette (Var) et par deux fois avec opposition les dimanches onze et dix-huit juillet courant conformes à l'Ordonnance de Monsieur le Préfet du Var.

2° Extrait d'acte de naissance du futur époux acte de naissance de la future épouse.

3° Certificat de mon opposition délivré par le Maire de la Valette lesquels seront joints à ces actes.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux.*

N° 11

Emeric Eugène et Michel Claire Leopoldine

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les père et mère des futurs époux

ont déclaré qu'il n'en a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du mois de mil huit cent cinquante~~ pardevant Me notaire à département de

Les contractants ont déclaré rendre en mariage, l'un Claire Leopoldine Michel et l'autre Eugène Emeric

En présence de Jean François Xavier Gonet domicilié à la Garde département du var âgé de soixante neuf ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De Jean Marie Bue domicilié à la Garde département du var âgé de quarante neuf ans, profession de propriétaire de cultivateur non parent ni allié des époux.

De Jean Joseph Charles Sally domicilié à la Garde département du var âgé de soixante huit ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Et de Jean Marie Balthazard Bonnaud domicilié à la Garde département du var âgé de soixante trois ans, profession de propriétaire de cultivateur chevalier de la Légion d'honneur non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Paillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, témoins et parents, les époux ainsi que le père et mère sont interpellés déclarer ne savoir ne pouvoir ne signer.

Pomet

Sally Bonnaud

Paillard